

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Conseillers communautaires en exercice: 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Le rapport 1.2.2 a été retiré de l'ordre du jour. Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1). Arguel: M. André AVIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: M. Jacques CANAL Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney: M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.1) Besançon: M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 2.5), M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 1.1.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1). Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières: M. Roland DEMESMAY (jusqu'au rapport 2.7) Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport I.I.I) Busy: M. Philippe SIMONIN Chalèze: M. Christophe CURTY Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Claude VOIDEY Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET jusqu'au rapport 7.3) Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON (à partir du rapport 7.3) Chemaudin: M. Bruno COSTANTINI (à partir du rapport 7.5)

Dannemarie-sur-Crète: M. Gérard GALLIOT (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 8.1) Deluz: Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Francis: M. Claude PREIONI Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze: M. Jacques CURTY Mamirolle: M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT (à partir du rapport 1.1.1) Marchaux: M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon: M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET (à partir du rapport 1.1.1) Nancray: M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, M. Claude OYTANA Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET (à partir du rapport 1.1.1) Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Routelle: M. Claude SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Saône: Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay: M. Jean-Yves PRALON (à partir du rapport 1.2.3) Thise: M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes: M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit: Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN à partir du rapport 2.7)

Etaient absents: Auxon-Dessous: M. Jean-Pierre BASSELIN Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Corinne TISSIER, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure: M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières: M. Bertrand ASTRIC Chalezeule: M. Raymond REYLE Champoux: M. Thierry CHATOT Champvans-les-Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crète: M. Jean-Pierre PROST Ecole-Valentin: M. André BAVEREL Franois: Mme Françoise GILLET Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE Larnod: Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN Novillars: M. Philippe BELUCHE, M. Bernard BOURDAIS Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pirey: M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Michel FAIVRE Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Thoraise: M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants: JP. BASSELIN, H. AKODAD, E. ALAUZET (jusqu'au rapport 2.4), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.3.)
YM. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, M. LOYAT, J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1),
D. POISSENOT, J. ROSSELOT, JC. ROY, C. TISSIER, Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC (jusqu'au 2.7), F. GILLET, JP. MARTIN.

Mandataires: J. CANAL, B. RONZI, N. GUILLEMET (jusqu'au rapport 2.4), C. MICHEL, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), JL FOUSSERET, F. MONNEUR, JP. GOVIGNAUX, MN. SCHOELLER, D. GENDRAUD, N. BODIN (à partir du rapport 1.1.1), P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT, JM. GIRERD, JJ. DEMONET, B. CYPRIANI, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY (jusqu'au 2.7), C. PREJONI, D. ROLET.

Délibération n°2012/001876

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur: Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission: Questions diverses

<u>Résumé</u>:

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 mars 2012, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 6 septembre 2012 a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

<u>Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 31/05/12 et 07/06/12</u>

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le le Vice-Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Monsieur Nicolas BODIN comme secrétaire de séance,
- a approuvé les procès-verbaux des séances de Bureau des 31 mai et 7 juin 2012.

Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

Garantie d'emprunt - Compétence Habitat (septembre 2012)

Mme MENETRIER et M. STEPOURJINE n'ont pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'habitat par Grand Besançon Habitat, pour un montant total de 23 088,30 €.

Avenant n° l à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes de parc auto et logistique

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'avenant n° l à la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats relatifs aux activités communes du parc auto et logistique,
- a autorisé Monsieur le 1er Vice-Président à signer cet avenant.

Créances irrécouvrables 2012

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 5 693,89 € au titre du Budget Principal,
- 71 676,61 € au titre du Budget Annexe Déchets,
- 5 774,15 € au titre du Budget Annexe CRR.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 27 septembre 2012 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Ressources Humaines

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

Recrutement au poste d'assistant d'enseignement artistique de danse contemporaine (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'assistant d'enseignement artistique dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Recrutement au poste d'assistant d'enseignement artistique de guitare électrique (catégorie B, filière culturelle)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'assistant d'enseignement artistique dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Recrutement au poste de Technicien énergie-environnement au sein du service « Environnement et cadre de vie » (catégorie B, filière technique)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de technicien énergie-environnement dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

<u>Conventions de mise à disposition de personnel auprès de l'Association ATMO</u> <u>Franche-Comté</u>

M. HUOT n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les 3 conventions de mise à disposition de personnel auprès de l'Association ATMO Franche-Comté,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces 3 conventions de mise à disposition.

Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, aide aux communes

Signature d'une Alliance Grand Besançon - La Chaux-de-Fonds (Suisse)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'établissement d'une Alliance avec La Chaux-de-Fonds,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention matérialisant l'Alliance.

Economie, Emploi et Insertion

Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier 2012 du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 5 000 €, pour la session 2012-2013 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté ».

Journée « Têtes de Scène » organisée à la Rodia - Soutien financier à Pôle Emploi

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la participation financière du Grand Besancon, d'un montant de 2 500 €, accordée à Pôle Emploi pour l'organisation de la journée « Têtes de scène » organisée à la Rodia le 3 novembre 2012.

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 27 septembre 2012 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Soutien financier du Grand Besançon à l'association « Culture Action »

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions de l'association « Culture Action » pour un montant forfaitaire de 800 € par porteur de projet originaire du Grand Besançon et accompagné par l'association « Culture Action », dans la limite de 4 000 € au total pour l'année 2012, soit 5 porteurs de projet maximum.

Développement durable, Environnement, Cadre de vie

« La forêt m'a dit » - Demande de subvention de la Ligue de Protection des Oiseaux A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance du projet d'animation proposé par la LPO, dans le cadre de l'opération « La forêt m'a dit »,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 640 € à la LPO pour la réalisation de cette opération.

Culture, Tourisme, Sports

Circuits pédestres et VTT - Charte des veilleurs du Grand Besançon (secteur Plateau) A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la démarche visant à assurer le bon entretien des circuits pédestres et VTT par l'implication aux côtés des collectivités, des randonneurs et acteurs locaux (associatifs, habitants),
- s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un réseau de veilleurs et d'une Charte de veille des circuits pédestres et VTT du Grand Besançon,
- a adopté la Charte de veille des circuits pédestres et VTT du Grand Besançon (secteur Plateau).

CRR - Convention de partenariat avec l'Université de Franche-Comté en matière d'enseignement d'art dramatique

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur ce partenariat entre le Conservatoire et l'Université de Franche-Comté en matière d'enseignement d'art dramatique,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Cité des Arts - Conventions constitutives de groupement de commandes entre la CAGB et la Région et entre la CAGB et le FRAC

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes avec le Conseil Régional de Franche-Comté pour la passation des marchés nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des équipements techniques du site,
- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) pour la passation des marchés liés à l'entretien et au fonctionnement du bâtiment,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces deux conventions constitutives de groupement de commandes.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

> Préfecture de la Région Franche Comté Préfecture du Doubs Contrôle de légalité

Reçu le - 5 0CT. 2012

Pour extrait conforme, Legresident

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 27 septembre 2012 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon